

***Séance régulière du  
Conseil scolaire fransaskois  
Vendredi 26 avril 2024 (13 h 00)  
A Regina***

**Procès-verbal**

**Présences :**

Les membres suivants du Conseil scolaire sont présents :

Présidence : Alpha Barry, Région n° 3 de Regina  
Vice-Présidence : Geneviève Binette, Région n° 7 de Prince Albert  
Brian LeNouail, Région n° 1 de Bellegarde  
Gisèle Rivard, Région n° 4 de l'école Providence  
Yvan Lebel, Région n° 5 de Saskatoon  
Monica Ferré, Région n° 6 de Zenon Park  
Oumnia Tahiri, Région n° 8 des Battlefords  
Elizabeth Perreault, Région n° 9 de l'école de St-Isidore  
Guy Roberge, Région n° 10 de Ponteix

Le membre suivant du Conseil scolaire est absent :

Maria Lepage, Région n° 2 de La Vieille

Les membres suivants du personnel du CÉF sont présents :

Ronald Ajavon, Directeur général  
Catherine Liffan, Adjointe exécutive à la direction générale  
Sébastien Fillion, Directeur des TI  
Abdoulaye Yoh, Directeur des services administratifs

**I. Ouverture**

**1.1 Bienvenue**

La présidence du CSF, M. Alpha Barry, souhaite la bienvenue et remercie tant les membres du CSF que le personnel du CÉF de leur présence.

Toutes les personnes présentes sont invitées à observer une minute de silence afin d'honorer tous ensemble la mémoire de M. Henri Lepage.

La présidence constate que le quorum est atteint. Il appelle à l'ordre la séance régulière du CSF du vendredi 26 avril 2024 à 13h02, qui se tient en présentiel à Regina. Il procède ensuite à la lecture du mot de bienvenue du CSF :

« Le Conseil scolaire fransaskois (CSF) souhaite rappeler aux parents et tuteurs d'élèves fransaskois, les ayants droit de l'éducation francophone en Saskatchewan que :

- La création du Conseil des écoles fransaskoises (CÉF) découle directement de l'application de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés

qui confère aux francophones de la Saskatchewan le droit de gérer leurs établissements scolaires.

- C'est donc une ordonnance constitutionnelle qui a motivé l'établissement de la division scolaire fransaskoise.
- Le CSF gouverne l'administration du CÉF.
- Le CSF est composé de conseillers scolaires élus qui assurent le respect des obligations constitutionnelles du CÉF en vertu d'un triple mandat : scolaire, culturel et communautaire.
- Avec ses écoles d'excellence en français langue première, le CÉF est un environnement sain et accueillant, qui prépare les élèves à leur réussite éducative, identitaire et culturelle.
- À l'obtention du diplôme d'études secondaires (12<sup>e</sup> année), l'élève maîtrisera les compétences lui permettant de s'épanouir, de s'affirmer et de contribuer à part entière à la société.

Les valeurs organisationnelles qui nous sont chères sont les suivantes :

- Les relations interpersonnelles ;
- Un environnement sain ;
- Une culture d'excellence ;
- Le partenariat ;
- L'innovation ;
- L'ouverture sur le monde.

Nous tous à cette table sommes animés par cette mission, par ce mandat, par ces valeurs. Merci de nous appuyer dans la réalisation de cet engagement.

De plus, le CSF appuie les recommandations de la Commission de vérité et de réconciliation du Canada.

Afin de favoriser une meilleure compréhension du rôle des traités, le CSF reconnaît que son siège social est localisé sur le territoire du Traité numéro 4 et que les écoles administrées par le CÉF sont situées sur les territoires des traités 2, 4 et 6.

Les établissements du CÉF sont également localisés sur les terres ancestrales des Métis.

Nous respectons et honorons les Traités qui ont été ratifiés sur tous les territoires. Nous reconnaissons les torts et les erreurs du passé, et nous sommes engagés à aller de l'avant en partenariat avec les Premières nations, les Inuits et les Métis dans un esprit de réconciliation et de collaboration. »

1.2 *Adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du 26 avril 2024 et  
\*\*assentiment sur la correspondance*

**24.028 MONICA FERRÉ :** Que l'ordre du jour de la séance régulière du 26 avril 2024, à 13 heures, soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉ**

**24.029 YVAN LEBEL :** Que le CSF adopte par assentiment la correspondance (au point 3 de l'ordre du jour) telle que présentée lors de sa séance régulière du 26 avril 2024.

**ADOPTÉ**

1.3 *Déclaration de conflits d'intérêts*

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré. La présidence du CSF rappelle qu'un conflit d'intérêts peut être déclaré à tout moment lors de la rencontre.

1.4 *Point d'amélioration continue*

Les membres du CSF ont participé aux sondages relatifs à la politique à réviser (2.4 Fonction du Président) ainsi qu'au positionnement stratégique et au cadre d'imputabilité du CSF qui concerne l'initiative ciblée du CÉF (PM 3 ans à temps partiel et PM 4 ans à temps plein), qui est listée dans les huit (8) positionnements stratégiques.

Les résultats de ces sondages ont été communiqués par courriel aux membres du CSF.

1.5 *Adoption du procès-verbal du 22 mars 2024*

**24.030 OUMNIA TAHIRI :** Que le CSF adopte le procès-verbal du 22 mars 2024, tel que présenté lors de la séance régulière du CSF du 26 avril 2024.

**ADOPTÉ**

## **II. Directions du Conseil**

### *2.1 Points d'information*

#### *2.1.1 Rapports de suivis de la Direction générale*

M. Ronald Ajavon, Directeur général, présente son rapport de suivis aux membres du CSF relatif à l'ébauche du Budget pour l'année scolaire 2024-2025.

**24.031 GISELE RIVARD :** Que le CSF reçoive le rapport de suivis de la Direction générale, tel que présenté lors de la séance régulière du 26 avril 2024, concernant l'ébauche du Budget 2024-2025.

**ADOPTÉ**

*2.1.2 Rapport sur les permissions d'admission*

Présentation de M. Ronald Ajavon, Directeur général, des rapports sur les demandes de permission d'admission pour l'année scolaire 2023-24 :

- Période du 14 mars au 17 avril 2024 ;
- Sommaire des demandes de permission d'admission 2023-24 au 17 avril 2024 ;
- Tableau récapitulatif du nombre de demandes par école et par catégorie.

**24.032 OUMNIA TAHIRI :** Que le CSF reçoive les rapports sur les permissions d'admission, tels que présentés lors de la séance régulière du 26 avril 2024.

**ABSTENTION 1**

**ADOPTÉ**

*2.1.3 Relations CSF/CÉ/CÉ Inc*

Le CSF a pris connaissance de la proposition N° 24-06, adoptée par le Conseil d'école de l'École canadienne-française lors de sa rencontre régulière du 7 février 2024 et reçue par courriel le 26 mars 2024.

La vice-présidente du CSF, Mme Geneviève Binette, rejoint la séance régulière à 13h19.

*2.1.4 Dates à retenir*

Les membres du CSF ont pris connaissance du tableau établi le 17 avril 2024 comprenant diverses dates telles que les rencontres du CSF et autres évènements communautaires.

**24.033 BRIAN LENOUIL :** Que le CSF se réunisse en présentiel, à Regina, lors de la séance régulière qui aura lieu le 21 juin 2024.

**ADOPTÉ**

*2.2 Décisions*

*2.2.1 Rapport des ressources humaines*

**24.034 MONICA FERRE :** Que le CSF se réunisse à huis clos à compter de 13h27 lors de sa séance régulière du 26 avril 2024, en présence de la Direction générale du CÉF.

**ADOPTÉ**

**24.035 GISELE RIVARD :** Que le CSF lève le huis clos de sa séance régulière du 26 avril 2024 à 13h50.

**ADOPTÉ**

**24.036 YVAN LABEL :** Que le CSF reçoive les rapports des ressources humaines, dont le rapport des ressources humaines pour la période du 14 mars au 19 avril 2024, et tels que présentés lors de sa séance régulière du 26 avril 2024.

**ADOPTÉ**

### *2.3 Rapports des comités et représentants*

#### *2.3.1 Comité stratégique*

Les membres du comité stratégique font état de l'avancement du memorandum d'entente (*MoU*) et des discussions, relatives au plan décennal de capitalisation, avec le gouvernement de la Saskatchewan.

#### *2.3.2 Comité des finances et de vérification*

Les membres du comité des finances et de vérification ont examiné, lors de la rencontre du 21 mars 2024, les réclamations traitées par le CÉF les 26 janvier et 21 février 2024. Il est proposé au CSF d'entériner les réclamations examinées.

#### *2.3.3 Comité de gouvernance et des politiques*

La conseillère, Madame Gisèle Rivard, rappelle au CSF que ledit Comité, lors de sa rencontre du 25 avril 2024, a révisé la procédure sur l'accès à l'information et protection de la vie privée.

Il est proposé au CSF d'entériner la révision telle que présentée ce jour, le 26 avril 2024.

#### *2.3.4 Comité de reconnaissance*

Les membres du comité ont présenté l'état d'avancement des prix Jean-Robert Gauthier et des bénévoles du CÉF pour 2023-2024.

#### *2.3.5 Comité de développement d'un plan d'accueil, de formation et d'intégration des nouveaux conseillers scolaires*

Les membres du comité ont présenté le rapport de progression du projet d'accueil et d'intégration des nouveaux élus.

*2.3.6 Comité des ressources humaines*

Les membres ont discuté du plan de relève des éducatrices et des enseignants.

*2.3.7 Représentant auprès du Conseil consultatif de la Cité universitaire francophone de Regina*

Sans objet.

*2.3.8 Représentant auprès du Comité exécutif du SSBA*

Sans objet.

*2.3.9 Représentant au Conseil d'administration de la FNCSF*

Sans objet.

*2.3.10 Représentant auprès de la table des élus*

Sans objet.

**24.037 BRIAN LENOUIL :** Que le CSF reçoive les rapports de ce jour et entérine les propositions telles que présentées lors de sa séance régulière du 26 avril 2024.  
**ADOPTÉ**

**24.038 GISELE RIVARD :** Que le CSF adopte la révision de la procédure sur l'accès à l'information et protection de la vie privée, telle que présentée et examinée par le Comité de gouvernance et des politiques le 25 avril 2024.  
**ADOPTÉ**

**III. \*\*Correspondance**

Le CSF a adopté par assentiment le point 3 de la correspondance.

**IV. Délégations et présentations spéciales**

Sans objet.

**V. Identification des points en développement pour la prochaine séance régulière**

Sans objet.

**VI. Tour de table et clôture de la séance**

*6.1 Points saillants*

*6.2 Évaluation (Politique 2.3 - code de conduite)*

*6.2.1 Rapport de l'autoévaluation de la séance régulière du 22 mars 2024*

Le rapport de l'autoévaluation de la séance régulière du 22 mars 2024 a été

présenté aux membres du CSF.

*6.2.2 Autoévaluation de la séance du 26 avril 2024*

Cette autoévaluation est anonyme et il est demandé aux conseillers de la remplir en ligne au plus tard le lundi 6 mai 2024 à midi.

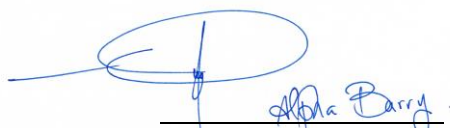
*6.3 La prochaine séance*

Le vendredi 31 mai 2024, à 13 heures (en virtuel).

*6.4 Levée de la séance du 26 avril 2024*

**24.039 OUMNIA TAHIRI :** Que le CSF lève la séance régulière du 26 avril 2024, en présentiel, à 14h04.

**ADOPTÉ**

  
Présidence

  
Secrétaire